Ville de Montbéliard

Arrêté du Maire

N° 2026-1430/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise CLAIR ET NET – 1405 allée Henri Hugoniot - 25600 BROGNARD, en date du vendredi 06 novembre 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de pose d'une porte coupe-feu 18 place Velotte, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Stationnement 18 place Velotte – Travaux CLAIR ET NET

Arrêtons,

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception des véhicules de l'entreprise CLAIR ET NET, sera interdit place Velotte au droit de l'immeuble sis au n°18, **du lundi 16 novembre au mardi 17 novembre 2026, selon l'avancement des travaux.**

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise CLAIR ET NET – 1405 allée Henri Hugoniot - 25600 BROGNARD – chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le lundi 9 Novembre 2026 Le Maire

VILLE DE MONTBÉLIARD DOUBS

Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Affiché le : 10/11/2026

Notifié le :

Le Maire,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

2026-525

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com